

Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable

n°69

Le 17 juin 2025

Les opérateurs de l'État et les autorités indépendantes

Sous la présidence de
Patrick Hetzel, député du Bas-Rhin (7^e circonscription)
Avec comme intervenant
Pierre Danon, chef d'entreprise

Résumé

La multiplication des opérateurs de l'État et des autorités indépendantes complique la gouvernance et accroît les dépenses publiques. Leur budget global a plus que doublé, passant de 51 milliards à 95 milliards d'euros en sept ans (+ 9 % de croissance en moyenne), pour représenter aujourd'hui plus de 150 milliards d'engagements financiers. Cette complexité normative pèse sur les citoyens, les entreprises et les collectivités, générant doublons de missions et coûts de fonctionnement excessifs. Lors de ce 69^e Rendez-Vous Parlementaire, un état des lieux précis a été dressé, soulignant l'absence de pilotage global, d'indicateurs partagés et de contractualisation systématique. Les intervenants ont préconisé une clarification du périmètre, un renforcement du contrôle budgétaire, l'instauration d'une revue régulière des missions et une contractualisation rigoureuse pour restaurer l'efficacité de l'action publique.



**Contribuables
Associés**

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !

Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable

Députés présents

Thibault BAZIN, 4^e Meurthe-et-Moselle
Josiane CORNELOUP, 2^e Saône-et-Loire
Hervé de LEPINAU, 3^e Vaucluse
Philippe GOSSELIN, 1^{re} Manche
Justine GRUET, 3^e Jura
Patrick HETZEL, 7^e Bas-Rhin
Bartolomé LENOIR, 1^{re} Creuse
Jérôme NURY, 3^e Orne
Philippe VIGIER, 4^e Eure-et-Loir

Députés représentés

Christophe BARTHES, 1^{re} Aude
Anne-Laure BLIN, 3^e Maine-et-Loire
Eddy CASTERMANN, 3^e Aisne
Geneviève DARRIEUSSEQ, 1^{re} Landes
Romain DAUBIÉ, 2^e Ain
Elisabeth de MAISTRE, 9^e Hauts-de-Seine
Virginie DUBY-MULLER, 4^e Haute-Savoie
Jonathan GERY, 8^e Rhône
Florence GOULET, 2^e Meuse
Hélène LAPORTE, 2^e Lot-et-Garonne
Delphine LINGNEMAN, 4^e Puy-de-Dôme
Marie-France LORHO, 4^e Vaucluse
Philippe LOTTIAUX, 4^e Var
Patrice MARTIN, 6^e Seine-Maritime
Pierre MEURIN, 4^e Gard
Eric PAUGET, 7^e Alpes-Maritimes
Nicolas RAY, 3^e Allier
Vincent ROLLAND, 2^e Savoie
Antoine VERMOREL, 5^e Loire
André VILLEDIEU, 1^{re} Haute-Saône

**Contribuables
Associés**

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts!

11 Bd de la Tour-Maubourg
75007 Paris
Tél : 01 42 21 16 24
contribuablesassocies.org





Sommaire

Les opérateurs de l'État et les autorités indépendantes

5 Introduction

Par Benoît Perrin, directeur de Contribuables Associés

7 La frénésie des nouveaux opérateurs

Par Patrick Hetzel, Député du Bas-Rhin (7^e Circonscription)

8 La nécessaire optimisation des opérateurs de l'État

Par Pierre Danon, chef d'entreprise

13 Débat avec les députés



Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable



Les opérateurs de l'État et les autorités indépendantes



Introduction

par **Benoît Perrin**

Directeur de Contribuables Associés

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les collaborateurs, Contribuables Associés vous remercie chaleureusement de votre présence à notre 69^e Rendez-Vous Parlementaire du Contribuable, consacré aujourd'hui à l'un des sujets qui reviennent souvent dans le débat public : les opérateurs de l'État et les autorités administratives. Dans ses études, interventions médiatiques ou à l'Assemblée nationale, Contribuables Associés n'a cessé d'alerter les décideurs, depuis des années, sur le manque de transparence et de décisions sur ce thème. Ces structures protéiformes sont souvent la cible des Français qui y voient, avec raison, l'incarnation d'une organisation de l'État souvent erratique. L'IGF (Inspection générale des finances) l'a souvent répété, la croissance des agences s'est opérée sans plan d'ensemble, au coup par coup, en fonction des besoins des différents gouvernements et le nombre de satellites a été multiplié sans compter, sans architecture. D'ailleurs, à chaque discours de politique générale, les Premiers ministres se succèdent et évoquent des mantras. Le premier d'entre eux étant l'impérieuse nécessité de maîtriser notre dette, qui continue malheureusement à grimper jusqu'à atteindre aujourd'hui trois mille trois cents milliards d'euros. Deuxième mantra souvent évoqué : mettre fin à l'inflation normative. Grâce à l'outil en ligne que Contribuables Associés a développé et mis à jour tous les mois, vigienorme.fr, les Français peuvent non seulement voir que les Codes ont explosé depuis vingt-cinq ans en termes de nombre de mots, mais aussi que plus de 350 000 mots ont été ajoutés aux 77 codes législatifs depuis la nomination du gouvernement de François Bayrou, le 13 décembre 2024. Le troisième mantra, quant à lui, porte justement sur la rationalisation des agences d'État : pourtant, là aussi, trop peu d'efforts ont été réalisés. Les opérateurs d'État et les autorités indépendantes remplissent des missions d'intérêt général, souvent cruciales, principalement financées par des fonds publics, mais ils sont souvent au cœur des débats simplifiés ou imprécis, où manque une véritable analyse opérationnelle, avec des indicateurs clés.

Ce nouveau Rendez-vous parlementaire, auquel nous avons comme toujours convié l'ensemble des députés de la nation, est l'occasion de vous livrer les résultats auxquels est parvenu le chef d'entreprise engagé, Pierre Danon, dans une note pour Contribuables Associés. Il a réalisé un travail minutieux, analysé les données budgétaires officielles de ces structures de 2017 à 2023. Sans trop en dévoiler, le résultat est sans appel : les opérateurs d'État et les autorités administratives sont, pour paraphraser la Cour des comptes lorsqu'elle



**Plus de 350 000 mots
ont été ajoutés aux
77 codes législatifs
depuis la nomination
du gouvernement de
François Bayrou**



**Le poids financier
de ces magmas de
structures est de
plus de 150 milliards**

parle du budget de la sécurité sociale, « hors de contrôle budgétaire ». Le poids financier de ces magmas de structures est de plus de 150 milliards. L'État dépense trop, collecte trop. Penser que des économies peuvent être réalisées sans toucher de manière conjuguée à l'État, aux collectivités locales, à la sphère sociale ou encore aux satellites de l'État relève de la tromperie. Sur ces derniers acteurs, la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin l'a annoncé, des économies de l'ordre de deux ou trois milliards sont un objectif. Même si son intention est louable et sa détermination affirmée, il faut aller plus loin. Les Français sont prêts à faire des efforts, mais à la seule condition que les fraudeurs soient poursuivis et que l'État et ses satellites, ainsi que les collectivités locales fassent également des efforts. Mais pour ce faire, il faut une vision globale de la situation. C'est la raison pour laquelle je remercie chaleureusement le ministre Patrick Hetzel de présider ce Rendez-vous parlementaire. Le ministre est un ami de l'association : il a déjà présidé nombre d'événements que nous avons organisés et s'est toujours affiché comme un défenseur déterminé d'une gestion économe de l'argent public. Je le remercie vivement de présider ce Rendez-vous, de même que je remercie Pierre Danon, qui va nous exposer les lignes directrices de son étude. Je laisse la main à M. le ministre.



La frénésie des nouveaux opérateurs

par **Patrick Hetzel**
Député du Bas-Rhin (7^e circonscription)

Merci beaucoup, monsieur le directeur général. Merci pour vos mots et ces propos introductifs. Je ne serai pas très long, l'objectif étant que nous puissions évidemment échanger avec Pierre Danon. Je salue l'ensemble de l'assistance, les collègues députés présents, leurs collaborateurs, et remercie Contribuables Associés pour son travail remarquable effectué dans la durée, mettant la focale sur nombre de sujets essentiels – même si, et ce n'est évidemment pas de votre fait, nombre de préconisations que vous effectuez régulièrement ne sont pas suffisamment reprises par les gouvernements successifs, ce que l'on peut déplorer. Je salue également mon ami Pierre Danon, chef d'entreprise, mais présent aujourd'hui en tant que rédacteur d'une excellente note sur les opérateurs de l'État et les autorités indépendantes. On constate effectivement, au fil du temps, une véritable frénésie à développer de nouveaux opérateurs et agences. Dans ce domaine, l'État semble ne jamais vouloir s'arrêter. Comme cela a été dénoncé par la Cour des comptes, ces opérateurs contribuent aussi parfois à contourner un certain nombre de règles. Certes, il peut y avoir du sens à l'arrivée d'agences de l'État pouvant œuvrer avec une plus grande agilité que des administrations ou des administrations centrales, mais encore faut-il qu'il y ait, derrière, un véritable pilotage. Certains collègues dans la salle s'intéressent à ce qui se passe au ministère de la Justice. Ayant été durant presque une décennie rapporteur du budget spécial de la Justice, je n'ai cessé de dénoncer la faible capacité d'action d'un opérateur du ministère de la Justice, en l'occurrence l'Apj (Agence publique pour l'immobilier de la Justice), qui avait été créée dans le but de rénover les tribunaux, de rénover des prisons et d'en créer de nouvelles. Force est de constater l'écart patent entre les objectifs affichés et la réalité de l'action concrète de l'opérateur. Ce même constat s'applique à bien d'autres opérateurs et agences de l'État. Il faut s'attaquer à cela.

Encore une fois, merci à Contribuables Associés d'avoir mis la focale sur le sujet et merci à Pierre Danon d'avoir fourni, à travers sa note, des propositions concrètes. J'espère que les collègues ici présents s'en saisiront et feront leur miel de ce travail réalisé. Le débat budgétaire qui va s'ouvrir à l'automne devra faire état de ces questions auprès des différents ministres concernés. Dieu sait qu'il y a du travail en la matière. Sans tarder, je passe la parole à Pierre Danon afin qu'il puisse nous exposer ses conclusions et ses préconisations.



**Une véritable
frénésie à
développer de
nouveaux opérateurs
et agences**



Une nécessaire optimisation des opérateurs de l'État

par Pierre Danon
Chef d'entreprise

Merci Monsieur le Ministre, merci cher Benoît. Merci à vous, Mesdames et Messieurs les députés, de me donner un peu de temps et de m'accueillir. Voilà un sujet sur lequel mon équipe et moi-même avons beaucoup travaillé durant six mois. Nous avons pris notre temps car l'on entendait une chose et son contraire sur le sujet des opérateurs et des agences de l'État. En premier lieu, nous avons choisi de comprendre, d'établir un diagnostic, avant de communiquer et d'envisager des solutions qui n'auraient pas été forcément les bonnes.

Laissant de côté ce que l'on appelle les comités Théodule, aux périmètres plus larges, nous nous sommes concentrés sur les 434 opérateurs et les 24 autorités indépendantes. Grâce à des rapports qui arrivent à l'Assemblée et se trouvent dans des documents budgétaires, nous avons eu de la matière pour travailler et établir une étude qui tienne la route. Comme l'a souligné M. le ministre, ces dépenses sont complètement hors contrôle, ce qui serait inacceptable dans une entreprise. Depuis le début de la présidence d'Emmanuel Macron, elles sont montées, en sept années, de 51 milliards à 95 milliards, ce qui représente 9% de croissance de dépenses par an à périmètre ajusté. Une cavalcade qui a mené à une dépense presque multipliée par deux aujourd'hui. Et tout cela coûte finalement très cher. Ces 45 milliards de dépenses supplémentaires ont assez nettement contribué à la création du déficit de l'ensemble des dépenses publiques, de 175 milliards. Les conclusions que nous avons tirées de notre étude sont essentiellement concentrées sur l'action, sur ce qui peut être fait, sur ce qui doit être fait et, comme le soulignait Patrick Hetzel, les députés que vous êtes peuvent largement y contribuer.

Premier point sur lequel je voudrais attirer votre attention : même s'il y a bien sûr des dépenses de fonctionnement sur lesquelles nous allons revenir, cette augmentation est essentiellement due à la croissance des dépenses d'intervention, qui sont des dépenses discrétionnaires, soit 30 milliards d'euros. Il s'agit certes de politiques publiques décidées par le gouvernement et mises en œuvre par ces opérateurs et ces agences, mais il faudrait au moins vérifier l'efficacité de ce qui a été fait. Je vais prendre deux exemples : tout d'abord France compétences et ses 15 milliards consacrés au PIC (Plan d'investissement dans les compétences). Une somme loin d'être négligeable pour un objectif d'ailleurs compréhensible. Il y a de fait un déficit de compétences en France et il est crucial d'essayer d'en combler une partie. Or un récent rapport de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) a conclu, au bout de sept années d'existence du PIC, à une efficacité zéro. Tout au long de cette période d'exécution, les administrateurs de France Travail ont souvent demandé, face à tout cet argent distribué, de mesurer l'efficacité des mesures déployées. Mais l'opérateur s'y est très souvent refusé et il a donc fallu attendre l'intervention de la Dares, au bout de sept ans, l'argent étant pratiquement dépensé, pour démontrer une efficacité nulle. Sur les 30 milliards, 15 milliards n'ont servi à rien du tout, ce qui est tout à fait choquant. Le second exemple concerne tout ce qui tourne autour de la rénovation de l'habitat. Cela faisait



Ces 45 milliards de dépenses supplémentaires ont nettement contribué à la création du déficit

déjà un moment que l'on sentait que ça n'allait pas, avec des DPE curieux, des rénovations énergétiques inefficaces, au point que cela fait maintenant scandale et que l'on a dû faire une pause. Mais l'argent est dépensé et se trouve dans les 50 milliards d'augmentation. Ces dépenses discrétionnaires, même si ce n'est pas le plus facile, sont celles sur lesquelles on peut agir tout de suite en y mettant un frein. L'une des façons d'y parvenir est d'instaurer le budget base zéro, c'est-à-dire reprendre toutes les dépenses d'intervention de zéro et se questionner sur leur efficacité. Chaque fois que l'on agit ainsi, ce n'est pas un rabot que l'on utilise, mais une tronçonneuse et l'on supprime de manière presque évidente tout ce qui n'est pas efficace ou ne rapporte rien. C'est pourquoi, dans les économies que nous suggérons – 14 milliards d'économies sur les 95 –, il y a 10 milliards de dépenses d'intervention. Ces dépenses sont passées de 11 milliards en 2017 à 30 milliards, mais en 2020, elles se montaient toujours à 20 milliards, de même qu'en 2021. Cela ne remonte pas à si longtemps, c'était juste après le Covid. On peut donc penser qu'un grand coup de budget base zéro permettrait, non pas de revenir à 2017, mais à quelque chose de plus raisonnable, de moins « quoi qu'il en coûte ». Cette première constatation devrait conduire à la plus forte mobilisation et à des actions immédiates. Quand je vois que l'on cherche 40 milliards, il y en a beaucoup qui se trouvent là, sur la table. Il suffit d'avoir le courage politique de dire que l'on arrête, que l'on s'accorde une pause avant de reprendre l'exercice.

Le deuxième point a trait aux dépenses de fonctionnement – essentiellement le personnel et le fonctionnement courant. On constate dans ce rapport qu'il y a nombre d'agences et d'opérateurs très bien gérés dans les chiffres. Au niveau des hautes autorités, vous allez trouver l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), l'AMF (Autorité des marchés financiers). Mais ce qui est frappant, c'est le fait qu'il y ait une telle croissance. Certains opérateurs s'en sont étonnés auprès de nous, arguant que notre calcul était faux, qu'il devait englober les sept années et que cela ne pouvait pas être le chiffre annuel. Nous leur avons répondu qu'il s'agissait bien du résultat, par an. Ces croissances sont véritablement hors contrôle et l'on se demande ce qu'ont fait le ministre en charge de la tutelle et ses équipes pour contrôler cela ! Non pas lorsque l'on passe de 3% à 4% – le rythme disons assez fréquent des dépenses de l'État –, mais quand on passe de 3% à 4% à 12%. Quelqu'un doit alors tirer la sonnette d'alarme et dire que ce n'est plus possible. Il y a pourtant des moyens de management assez classiques. Quand on a la tutelle, il est possible de dire : de ne pas recruter ; de ne pas remplacer les départs à la retraite et de réorganiser les équipes pour trouver un mode de fonctionnement ; de ne pas renouveler les CDD. Des tas de méthodes permettent d'aller assez vite, notamment sur les dépenses de personnel. Je les utilise régulièrement et notamment celle-ci : ne pas aller au-dessus du point d'indice. Il faut donc faire attention aux promotions, aux glissements. Mais ça coûte beaucoup plus que 3%, 4%, et peut monter à 6 ou 7%. Il est vraiment étonnant que cela ait pu continuer pendant sept ans sans que quelqu'un, et notamment Bercy, tire la sonnette d'alarme. Cette étude réalisée à trois nous a pris quelques mois : je ne peux pas croire qu'il n'y ait pas à Bercy trois ou quatre personnes intelligentes, capables de faire cela et de montrer au ministre ce qui est en train de se passer.

Le troisième point concerne les fusions à mener, une idée dans l'air du temps pas forcément bonne en soi. Nous en avons examiné deux et toutes deux sont des catastrophes : elles ont augmenté les coûts, et ne les ont certes pas diminués. J'entends dire – je n'ai pas mené cette étude – que les deux agences du nucléaire qui ont été fusionnées suivent également cette tendance à l'augmentation des coûts. La fusion n'est donc pas forcément une bonne idée. Clément Beaune veut le faire avec France Stratégie et le Haut-Commissariat au plan. Même si la musique que j'entends est de dire qu'il s'agit d'un « petit » quelque



**Quand je vois
que l'on cherche
40 milliards, il y en
a beaucoup qui
se trouvent là,
sur la table**



Chaque agence s'est approprié, presque par osmose, des qualifications en fait attribuées au voisin

chose, il faut cependant se soucier de tout, or nos grands responsables disent souvent que « c'est trop petit » et qu'ils ne vont pas s'en occuper. C'est une erreur fatale. Quand on veut faire des économies, on s'occupe de tout. Souvenez-vous que le général de Gaulle payait ses timbres. Il s'agit là d'une question de valeur et non de montant, d'une question d'état d'esprit par rapport aux économies. Clément Beaune annonce donc qu'il veut faire - 12% sur la somme France Stratégie et Haut-Commissariat au plan, c'est un bon début. Mais ça ne se fait pas comme ça. Les fusions sont des synergies, des doublons qui font deux fois ce qui pourrait ne l'être qu'une seule fois au sein d'une seule structure, ce qui engendrerait des économies. Cette idée est tout à fait légitime, mais ce que l'on oublie, c'est qu'il faut aligner les salaires et qu'à partir de ce moment-là l'économie réalisée dans les synergies est très souvent complètement cannibalisée par ces ajustements de salaires, le coût de la fusion. Le minimum serait d'avoir un plan quand on décide de faire une fusion. Lorsque la ministre des comptes publics annonce qu'elle va faire ça d'ici à la fin de 2025, je pense que cela ne marchera pas. Et si elle essaye de le forcer, nous aurons à nouveau des désastres, comme des augmentations de coûts.

Avant de parler fusion, notons que l'inflation des compétences attribuées est particulièrement notable, et ceci est vrai dans de nombreux domaines de finances publiques. J'ai ainsi découvert que les départements, des entités qui se plaignent souvent d'un problème budgétaire, dépensent un milliard d'euros par an pour les aides aux entreprises, ce qui est complètement hors compétences. S'attribuer une compétence, c'est du pouvoir et cela permet d'apporter des réponses aux administrés : « Il faut agir, eh bien, moi, je vais le faire. » Résultat, dans le domaine des agences de la santé par exemple, vous avez un enchevêtrement de compétences absolument inouï, venant du fait que chaque agence s'est approprié, presque par osmose, des qualifications en fait attribuées au voisin - ce qui s'est produit entre les deux agences nucléaires. Au bout d'un certain temps, plus personne n'y comprend rien car deux agences font la même chose ou en partie. Et là, à nouveau, on peut se demander ce que fait la tutelle ! Comment n'est-il pas possible de dire à ces agences qu'elles n'ont pas à s'occuper de tel ou tel domaine, que ce n'est pas dans leur périmètre ! Personne ne les arrête ! Personne ne bloque cette inflation. Si l'on arrivait à reclarifier toutes les compétences et à les attribuer de manière indiscutable et ferme, je pense que l'on pourrait déjà réaliser beaucoup d'économies, avant même les fusions, car cette démarche n'est pas si compliquée à mettre en œuvre. Il faut une volonté politique, de la fermeté - ce que l'on appelle en entreprise du « management » -, mais c'est faisable, sans que cela prenne deux ans, avec des sujets juridiques compliqués à la clé. Il peut y avoir des fusions et il y en aura, c'est très bien, mais nous attirons l'attention sur le fait qu'il faut premièrement les préparer et deuxièmement, avant de les réaliser, clarifier les compétences. Ce travail une fois fait, on s'apercevra alors peut-être que la fusion entre deux instances n'est pas indispensable, car on aura restauré leur périmètre d'action. Il y aura probablement également, même si c'est dans une moindre mesure, des retours dans le giron de l'État. Avec les 434 opérateurs et les 24 hautes autorités, on voit bien que dans beaucoup de cas, et notamment au niveau des préfets, dans les Régions ou dans les départements, on ne sait plus qui décide quoi. Il y a une dilution entre les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales et la présence locale des différents opérateurs. Tout cela est devenu incompréhensible et joue beaucoup sur la complexité, sur le fait que nos entreprises ou nos administrés aient tant de mal à s'orienter quand ils désirent s'engager dans une démarche. Ainsi, cela peut prendre en moyenne deux à trois ans pour créer un site industriel alors que, chez nos voisins, il faut moins d'un an en règle générale.

Le dernier point, enfin, qui me tient à cœur, est celui de la gouvernance. Or là, manifestement, la gouvernance est totalement absente. Des opérateurs, et notamment ceux du ministère de la Culture, ne remontent même pas leurs

rapports, ce qui me choque profondément. Ils reçoivent de l'argent de l'État et n'ont même pas la décence de faire un rapport, rapport qui plus est légal. Pour ma part, je conditionnerais le versement de l'argent à la remise d'un rapport. Par ailleurs, nous avons remarqué que même lorsque ces rapports existent, leurs chiffres sont rigoureusement incompréhensibles. On dirait même que c'est fait à dessein et j'en éprouve de la peine pour les parlementaires. Avec quelques ex-inspecteurs des Finances, nous avons dû détricoter ce que vous recevez, pour en faire ce que vous avez dans ce rapport, et qui est absolument juste. Cela nous a pris énormément de temps et nous nous sommes demandés ce que faisait Bercy : tout passe par eux, mais lisent-ils ces rapports ? Se posent-ils des questions sur ces chiffres qui ne tiennent pas la route ? Apparemment non, puisque ce que vous recevez, ce qui se trouve dans les jaunes ou dans les autres documents budgétaires est incompréhensible ! Le plus incroyable, pour en finir, est qu'il n'y a pas de contrat. Une personne est nommée à la tête d'un opérateur, avec des missions en général correctement définies, en tout cas à l'origine, or il n'y a pratiquement pas d'opérateurs qui aient un contrat d'objectifs, sur trois ou quatre ans. Pour ceux qui en ont un, le nombre de contrats évalués par la Cour des comptes est de pratiquement zéro. Dans une entreprise, il y a toujours un contrat avec les « *business units* », c'est absolument indispensable. On fixe telle mission à un directeur général, à un président, avec tels moyens, tels indicateurs de performance. En règle générale, on évalue cela tous les six mois, tous les ans, et quand cela dérive, on prend des actions correctrices, on cherche à aider. Mais si au bout de trois ans la mission n'est pas remplie, on remercie la personne, on lui trouve un autre job. Le fait qu'il n'y ait pas de contractualisation est pour moi profondément choquant et montre que l'on n'arrive pas à mettre en place une gouvernance. Il en va de même pour les collectivités locales : les Contrats de Cahors étaient une très bonne initiative, mais cela a été abandonné et c'est bien dommage car cela marchait plutôt pas mal avec un très bon potentiel d'efficacité.

Pour conclure, il y a beaucoup à faire et nous considérons qu'il y a 14 milliards à aller chercher : 10 milliards sur les dépenses d'intervention et 4 milliards sur celles de fonctionnement et de personnel. J'ai calculé ces 4 milliards tout simplement en regardant tous ceux qui étaient vertueux, et ils sont nombreux, et je me suis demandé ce que cela produirait si les non-vertueux étaient alignés sur les vertueux. Sur les sept ans qui se sont écoulés, cela fait 4 milliards par an que l'on a perdus car on n'a pas aligné les moins vertueux sur les vertueux. Ces 14 milliards ne sont pas jouables sur le budget 2026, mais ce qui est jouable rapidement, ce sont les dépenses d'intervention. Pour les 4 milliards, cela prendra deux ou trois ans, mais si on montre de la constance, je pense que l'on peut y arriver.



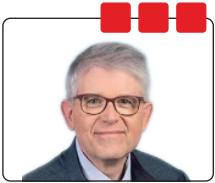
Il n'y a pratiquement pas d'opérateurs qui aient un contrat d'objectifs

Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable



Les opérateurs de l'État et les autorités indépendantes

Débat avec les députés



Patrick Hetzel, Député du Bas-Rhin (7^e circ.)

Merci beaucoup, Pierre. Je propose que l'on ouvre le débat aux questions.



Hervé de Lépinau, Député du Vaucluse (3^e circ.)

Je tiens tout d'abord à signaler à notre honorable assemblée qu'une grande victoire législative a été remportée puisque le texte sur la simplification de la vie économique a été voté il y a quelques minutes. Ce n'est pas le grand soir, mais je crois beaucoup à la théorie du coin dans la bûche, et le coin a été mis. Même si le nombre de comités Théodule a été réduit, bien en-deçà des espérances que nous avons pu formuler, je pense cependant que le mouvement est lancé.

J'ai retenu dans votre propos la notion d'efficience. À partir du moment où l'on organise quelque chose, c'est avec l'objectif que cela produise un bien et soit utile. Nous avons pu constater qu'en réalité certains opérateurs et autorités indépendantes s'autoalimentent pour justifier leur existence. On l'a évoqué dans le cadre des débats sur la simplification. En réaction à un fait, bien souvent à un scandale, un comité ou une autorité indépendante est créée, puis la machine va s'emballer, s'autoalimenter et échapper totalement à son créateur. Je vais prendre comme exemple l'Ademe (Agence de la transition écologique), ce qui n'engage que moi. Cette agence a aujourd'hui des coûts de fonctionnement absolument délirants pour produire en réalité de la norme, qui elle-même va devenir contraignante et alourdir la charge qui pèse sur les ménages et sur les entreprises également. Nous avons là un exemple topique de ce qui pourrait être réformé. Des députés ont demandé la suppression de l'Ademe, ce qui n'a pas fonctionné ce coup-ci dans la loi de simplification. Mais le coin est mis dans la bûche et nous espérons cette réforme, sachant que certaines observations de l'Ademe sont pertinentes. D'autres peuvent les reprendre à leur compte à condition qu'ils s'inscrivent dans cette notion d'efficience.

Par ailleurs, il ne faut pas balancer le bébé avec l'eau du bain. Je suis moi-même président de la Commission d'examen des pratiques commerciales, en tant que parlementaire – c'est statutaire, c'est un député qui la préside. Cette commission a un budget de 2000 euros par an et un demi ETP de Bercy, ce qui veut dire que toutes les personnes qui participent aux travaux de cette commission sont



En réaction à un fait, bien souvent à un scandale, un comité ou une autorité indépendante est créée



Nous avons tout de même en France une fâcheuse habitude à ne pas évaluer les politiques publiques

totallement bénévoles et, bizarrement, ce qui en sort est repris entre autres par la chambre commerciale de la cour de cassation, qui a parfois à trancher des dossiers compliqués entre transformateurs et distributeurs. Il faut aujourd'hui mettre cette notion d'efficience en avant et en faire une vertu cardinale.

Dernier point, je suis assez ému de venir à votre réunion car, quand j'avais 22 ans, je crois que j'étais l'un des premiers contributeurs à Contribuables Associés, avec Bernard Zimmern et Benoîte Taffin. C'est mon père qui m'avait initié aux *Quatre Vérités* et ensuite à Contribuables Associés. Félicitations à vous pour vos trente-cinq années d'agitation, une agitation d'idées consistant à dénoncer des scandales de manière récurrente, et c'est très bien. Vous êtes un contre-pouvoir et continuez dans cette action !



Pierre Danon, Chef d'entreprise

Je partage tout à fait ce point de vue.

Patrick Hetzel, Député du Bas-Rhin (7^e circ.)

Je réagis par rapport aux propos que vous avez tenus sur la contractualisation. Il est vrai que cela devrait être la base. J'ai dans une vie antérieure été directeur d'administration centrale et je considérais qu'il était essentiel qu'entre l'État et ses opérateurs il y ait un contrat d'objectifs et de moyens, avec une évaluation et, éventuellement, une renégociation des objectifs. On voit bien que, sinon, on ne pilote rien. Une tutelle, si elle veut être en mesure de piloter, doit se doter d'outils, l'outil de base n'étant autre que la contractualisation. Cela permet de se mettre d'accord sur ce qui est souhaité. Si ce travail-là n'est pas fait en amont, le risque de dérapage après est d'autant plus fort.



Philippe Gosselin, Député de la Manche (1^{re} circ.)

Merci à vous pour cette présentation. Je suis désolé d'arriver ainsi tardivement, mais nous étions en Commission des lois et j'intervenais sur le statut des élus locaux dont je salue l'engagement. Sans eux, je ne sais pas ce que feraient nos villes et nos communes, ce serait plus compliqué et coûterait beaucoup plus cher à gérer.

Une remarque sur ce qui a été dit et sur ces conclusions, bilans annuels et rapports qui ne sont pas envoyés. Nous avons tout de même en France une fâcheuse habitude à ne pas évaluer les politiques publiques. Cela fait officiellement partie de nos attributions, en tant que parlementaires : voter la loi, dans le cadre de la Constitution, contrôler l'action du gouvernement et évaluer les politiques publiques. Nous essayons de le faire, mais ce n'est pas nécessairement le point le plus fort, il faut le dire, de nos fonctions. Les administrations centrales n'ont pas forcément cette habitude non plus. On ajoute des strates supplémentaires, on crée. L'objectif initial n'est d'ailleurs pas forcément

mauvais, cela ne part pas d'une mauvaise intention, d'un besoin qui n'existerait pas. On a souvent un problème qui a été identifié, si bien que l'on crée une entité, sans s'occuper de savoir si l'on a des doublons, si les contrats d'objectifs ont été remplis, dans la mesure où il n'y a pas nécessairement de contrat d'objectifs et pas d'évaluations.

Je n'ai pas de difficultés à ce que l'on supprime largement ici et là un certain nombre d'organes, d'institutions, mais il ne faudrait pas non plus tout supprimer. Je ne suis pas pour que toutes les têtes tombent. Nous avons plusieurs administrations un peu déconcentrées qui, parfois, ont un rôle d'agence, ou des autorités administratives indépendantes. Je pense à la CNIL où j'ai siégé, d'où ma prudence peut-être. Nous avons aussi besoin d'organes de ce type. Mais c'est la culture de l'évaluation, la culture du bilan que l'on doit parfaire, et même plus, intégrer. Ce serait déjà un premier pas. L'État a tendance à dire qu'il est parfois trop puissant, mais sur certains sujets, je pense qu'il vaudrait mieux qu'il soit un peu plus puissant et qu'il ne se dépouille pas de certaines de ses fonctions, plutôt proches du régalien. Des fonctions essentielles pour lesquelles il est important que l'État garde le bras armé, plutôt que de déléguer, surtout s'il y a délégation sans contrôle. « La confiance n'exclut pas le contrôle » : il faudrait appliquer cela à l'ensemble des institutions, organes ou autorités dont on parle. Merci encore pour cette intéressante contribution.



Benoît Perrin, Directeur de Contribuables Associés

Je me permets de prendre la parole pour poser une question à M. le ministre. Justement, puisque l'on parlait de contrat d'objectifs, on sait qu'une partie non négligeable des opérateurs sont des centres de recherche et des universités. Est-il possible de mettre en place ces fameux contrat d'objectifs avec des universités ? Des indicateurs de résultat peuvent-ils être mis en place avec ce genre de structures ?

Patrick Hetzel, Député du Bas-Rhin (7^e circ.)

Non seulement je réponds oui, mais cela existe. Cependant, il faut véritablement mettre le système « sous tension ». Le programme 150, au sein de la Mires (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur), concerne le volet Enseignement supérieur. Des objectifs tels que le taux de succès, l'insertion professionnelle, etc. sont définis au ministre et, par voie de conséquence, au responsable des programmes. Le rôle du ministère est de contractualiser avec les opérateurs de l'État, en l'occurrence les grandes écoles et les universités, pour décliner ces objectifs nationaux et agrégés, établissement par établissement. Il faut évidemment s'assurer, après, que ce qui aura été négocié en termes d'objectifs avec l'établissement soit respecté. Mais même quand tout ce travail-là a été effectué, il n'y a aucune conséquences pour les établissements qui n'atteignent pas leurs objectifs. La limite est évidemment atteinte ici. Il faut non seulement contractualiser, mais il faut qu'il y ait aussi un dialogue de performance qui récompense ceux qui sont vertueux et sanctionne ceux qui, au contraire, ne tiennent pas les objectifs. Il faut, comme toujours, un système de récompense/sanction. Philippe Gosselin faisait tout à l'heure référence à la culture de l'évaluation. Pour moi, une vraie culture de l'évaluation est une culture où, à un moment donné, on détermine ce qui a été effectué : on attribue alors des moyens supplémentaires quand les objectifs sont atteints ou on



**La confiance
n'exclut pas
le contrôle**



Certains opérateurs ne servent à rien

sanctionne quand ils ne le sont pas. Pour l'instant, c'est ce que l'État a beaucoup de mal à faire et c'est logique car il y a des freins à cela, les opérateurs s'ingéniant justement à ne pas mettre en œuvre ces contrats d'objectifs et de moyens. Il faut aussi doter l'État d'outils qui vont lui permettre de récompenser ceux qui vont dans le bon sens et de sanctionner les autres. Sur ce point précis, il y a des marges de progression.

Pierre Danon, Chef d'entreprise

Voici un sujet sur lequel nous sommes en train de travailler : en France, il existe beaucoup plus de contrôles a priori que d'évaluations a posteriori suivies de conséquences, ce qui entraîne une paralysie de l'action : en effet, on contrôle les collectivités locales, les entreprises a priori, pour être sûr que tout va bien, et l'on paralyse l'action des acteurs. En revanche, après, on n'évalue pas, et si c'était le cas, il n'y a pas de retombées, positives ou négatives. Une action positive consisterait à alléger les contrôles a priori, et à renforcer les évaluations a posteriori, avec, comme ce qui vient d'être indiqué, des systèmes de récompense pour les gens qui atteignent leur objectif et des systèmes de recadrage pour ceux qui ont dérapé. Ces règles fondamentales sont appliquées dans les entreprises depuis déjà quarante ans et s'avèrent efficaces.

Victor Chomard, Collaborateur de Philippe Lottiaux, député du Var (4^e circ.)

J'avais une question concernant les opérateurs et agences : quels sont ceux que vous envisageriez de supprimer, purement et simplement, pas forcément pour des questions d'efficacité ou de personnel, mais tout simplement parce que l'on jugerait la politique publique complètement superflue ou inutile. Par exemple, l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité ou l'Office français de la biodiversité sont-ils à ce point indispensables que la nation s'écroulerait si on les supprimait ?

Pierre Danon, Chef d'entreprise

Nous sommes d'accord, mais, si vous le permettez, nous vous laissons faire ce travail. Pour évaluer ce genre de décision, il faut tout de même aller un peu en profondeur dans les missions, avoir un rapport du conseil d'administration. Mais vous avez raison, les suspects usuels, on les connaît : M. le député l'a dit, l'Ademe est certainement un suspect, de même que l'OFB (Office Français pour la biodiversité). Certains autres opérateurs entrent dans ce lot, soit parce qu'ils ne servent à rien soit parce qu'ils peuvent être ramenés dans le giron de l'État où le travail ne sera pas plus mal effectué, voire mieux. D'autres sont nocifs. Ceux que j'ai cités, c'est un avis personnel, sont plutôt nocifs.

Patrick Hetzel, Député du Bas-Rhin (7^e circ.)

On cite également l'Anah (Agence nationale de l'habitat). MaPrimRénov' a été l'un des dispositifs que l'Anah a gérés et dont on parle beaucoup ces jours-ci. Nous pouvons tous, dans nos circonscriptions respectives, nous rendre compte que c'est ce domaine qui suscite le plus de demandes de la part de nos concitoyens car les dossiers ne sont pas suivis correctement par cette agence. Cela atteint un point tel que l'un de nos collègues, qui s'était adressé à l'équipe dirigeante de l'Anah en expliquant qu'il leur avait déjà envoyé plusieurs courriers en tant que parlementaire, s'est entendu dire qu'ils ne répondaient pas aux courriers des parlementaires ! Et ils s'étonnent que l'on puisse, assez

légitimement, s'interroger ici, au Parlement, sur le mode de fonctionnement d'un organisme comme celui-là ! Bien sûr, leur mission n'est pas en premier lieu de répondre aux parlementaires, mais si ces derniers écrivent, c'est parce que des dysfonctionnements ont été constatés et qu'ils mettent le doigt dessus : des dossiers qui traînent plus de huit mois alors que des concitoyens sont en attente de versements de leurs subventions, c'est un véritable problème. Sont en jeu ici la manière dont les deniers publics sont employés par ces agences et opérateurs ainsi que l'efficacité même du service public. Il y a une charte de la qualité des services publics, que les administrations centrales ou les administrations déconcentrées s'appliquent, et que tous les opérateurs de l'État, par voie de conséquence, devraient également s'appliquer en termes d'accueil du public, de réponses dans des délais raisonnables, etc. Mais ça n'est pas toujours le cas. S'ajoute aussi, parfois, une dégradation de la qualité du service rendu. Comme le disait Pierre Danon, il ne faut pas généraliser, ce n'est pas tout blanc ou tout noir, mais il y a chez certains opérateurs des dysfonctionnements assez conséquents, et l'Anah en est une parfaite illustration : pas de réponses et des concitoyens mécontents parce que le service attendu n'est pas au rendez-vous.

Benoît Perrin, Directeur de Contribuables Associés

Dans les solutions préconisées, on n'a pas parlé de la privatisation d'un certain nombre d'agences, notamment celles qui ont des ressources propres importantes : je pense notamment à l'Opéra de Paris, ou à l'Afpa (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes). Ne serait-ce pas une clé de lecture intéressante pour se dire que certaines agences pourraient être libérées du joug de l'État, n'ayant pas besoin d'argent public ?

Pierre Danon, Chef d'entreprise

Sans parler des hautes autorités, car il n'y en a pas, le financement privé sur l'ensemble de nos opérateurs est de 17% : c'était le cas en 2017 et ce chiffre est toujours de 17% en 2023 : aucun progrès n'a été réalisé dans ce domaine. On peut citer le Louvre, l'Opéra de Paris ou même Chambord, qui était tellement autofinancé qu'il n'est plus un opérateur de l'État et s'est aujourd'hui émancipé. Il y aurait un gros travail à faire pour pousser nos opérateurs à essayer de s'autofinancer. En Angleterre, par exemple, tous les zoos sont 100% autofinancés, il n'y a pas d'argent public car ils considèrent qu'ils rendent un service, que ce service a une valeur, un prix, d'où la facturation et l'autofinancement. On voit bien que la France est loin d'avoir emprunté ce chemin qui pourtant, dans certains cas, peut se révéler plutôt vertueux.

Patrick Hetzel, Député du Bas-Rhin (7^e circ.)

Pour aller dans ce sens et pour revenir au secteur Enseignement supérieur et Recherche, depuis la loi de 2007 dite loi des Libertés et responsabilités des universités, ces dernières ont la possibilité de créer des fondations permettant d'obtenir des financements privés. Quelques universités se sont pleinement investies dans ce sens tandis que d'autres n'utilisent quasiment pas l'outil. Certaines, c'est un constat, ne le font pas pour des raisons idéologiques, partant du principe que si des entreprises financent leur établissement, elles vont s'immiscer dans son fonctionnement, alors que, bien évidemment, toutes les garanties sont données pour qu'il n'y ait pas d'intervention de ce genre. Si, par exemple, une entreprise dit qu'elle est prête à financer la rénovation d'un bâtiment avec en contrepartie le désir que cela soit mentionné quelque part, certains conseils d'administration peuvent s'opposer à ce genre de demande. Il y a un réel travail à accomplir pour que ce ne soit pas perçu comme un problème,



Des dossiers qui traînent plus de huit mois alors que des concitoyens sont en attente du versement de leurs subventions

mais au contraire comme une façon d'amener des contributions du secteur privé pour financer des opérateurs de l'État.

Nous allons passer la parole à Thibault Bazin, qui je le rappelle, est également rapporteur général du budget de la sécurité sociale, un député stratégique dans cette noble institution.



Thibault Bazin, Député de Meurthe-et-Moselle (4^e circ.)

Merci pour votre invitation. Voici un sujet d'actualité dont vous parlez depuis des années et qui a été mis en priorité sur la table l'été dernier, alors qu'il fallait chercher des économies à réaliser. Mais rien n'a été fait depuis car il ne suffit pas juste de pointer les agences qui ont des augmentations de dotations ou de prôner un gel pour certaines d'entre elles. En fait, vous avez du financement de certaines agences par l'État, d'autres par l'assurance maladie et d'autres encore par des taxes spécifiques qui les alimentent. Il ne faut pas voir uniquement les budgets attribués par l'État, c'est beaucoup plus complexe même que les tableaux que vous présentez car, d'une certaine manière, il peut y avoir des recettes fiscales, sociales venant alimenter des opérateurs et qui ne sont pas forcément une dotation du budget de l'État ou de l'Assurance maladie.

Pierre Danon, Chef d'entreprise

Nous les avons, rassurez-vous.

Thibault Bazin, Député de Meurthe-et-Moselle (4^e circ.)

Oui, bien sûr, mais dans le tableau et les évolutions telles que vous les mentionnez se trouvent des opérateurs qui bénéficient pour partie de dotations du budget de l'État, parfois de l'Assurance maladie, parfois d'autres organismes et parfois en financements croisés ou en financements privés. C'est encore plus complexe qu'il n'y paraît. Quels sont les objectifs derrière tout cela ? On constate aujourd'hui que certains opérateurs ont parfois été demandés par les citoyens, à un moment donné, pour plus de contrôle, de régulation, d'expertise... Mais les opérateurs et les agences se sont multipliés, effectuant parfois les mêmes missions. Dans le domaine de la santé, que connaît aussi Josiane Corneloup, plusieurs organismes d'État font des indicateurs de qualité, plusieurs agences font des guides de bonne pratique : ne pourrait-on pas rationaliser cela ? Mais qui dit « rationalisation » implique qu'un organisme va reprendre des missions à son compte et aura peut-être des augmentations de crédit l'année suivante. Il ne faudra pas alors lui tomber dessus si cela permet d'en ôter beaucoup plus sur un autre opérateur. Les tableaux d'analyse devront en tenir compte. Il faudra faire attention, en prenant ainsi les faits de manière brute, à décrypter certaines rationalisations. Des agences supprimées ces dernières années ont justifié des augmentations de crédit qui ne sont pas une somme parfaite de ce qui existait, mais un peu moins. Je dis cela car certaines agences sont le fruit de cinq agences qui ont été fusionnées. Si vous prenez l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC), elle bénéficie d'une dotation de l'Assurance maladie, qui n'apparaît pas forcément en haut du spectre. Elle reçoit des financements spécifiques, sur la formation continue, notamment celle des professionnels de santé. Et de l'autre côté, on



Les opérateurs et les agences se sont multipliés, effectuant parfois les mêmes missions

a voulu monter en qualité dans nos EHPAD, dans nos hôpitaux. Mais quand il y a de l'évaluation interne, de l'évaluation externe, du contrôle, du développement professionnel continu, des certifications dont certaines de niveau européen, cela ne suffit-il pas ? Ce sont souvent les citoyens qui ont demandé à générer toutes ces normes et pas forcément les politiques. Ne soyons pas schizophrènes, ce que l'on voit avec les propositions de loi quand on demande à créer une agence pour améliorer les politiques publiques et que l'on veut dans le même temps rationaliser. Il faut aussi que les citoyens soient cohérents dans leurs demandes : vouloir plus d'efficacité, certes, mais accepter dans le même temps qu'on le fasse avec moins d'agences. Certaines mesures ne relèvent pas du budget de l'État ou de celui de la sécurité sociale, et si l'on n'a pas des lois qui modifient le périmètre des missions, on ne pourra pas faire les économies attendues. Il ne faut donc pas uniquement donner rendez-vous au PLF (Projet de loi de finances) ou au PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale), il faut des lois qui modifient les missions car c'est la loi qui a donné ces missions. On le sait bien sur l'Agence de la biomédecine avec des enjeux éthiques, on le sait sur l'Établissement français du sang (EFS). Quand il y a une PPL qui demande à l'Établissement français du sang de prendre en charge les campagnes de promotion, cela signifie par conséquent qu'il y aura des budgets supplémentaires. Il faut être vigilant là-dessus et nous avons une responsabilité collective car les missions sont souvent multipliées. Il faut juste s'assurer qu'une même mission ne soit pas réalisée par plusieurs opérateurs.

Patrick Hetzel, Député du Bas-Rhin (7^e circ.)

Il est vrai qu'il faut aussi du courage politique pour les ministres concernés car il n'est jamais facile de commencer à parler mutualisation, gain de productivité, regards différents sur la performance. Ces éléments-là demandent à la fois des changements culturels et de la gestion du changement, ce qui est souvent assez chronophage. Et cela nécessite aussi de pouvoir inscrire les politiques publiques elles-mêmes dans la durée pour y parvenir.

Benoît Perrin, Directeur de Contribuables Associés

Mesdames et Messieurs, merci beaucoup à vous pour votre participation à ce Rendez-vous parlementaire. Vous l'avez compris, les solutions sont connues : encadrer la masse salariale, les budgets d'intervention et de fonctionnement, prévoir des fusions, rebudgétiser certaines agences, en privatiser d'autres. On imagine que ces échanges, riches, ne manqueront pas de se poursuivre au Parlement. Merci encore pour votre contribution. Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, d'avoir présidé cette réunion. Merci, cher Pierre, d'avoir éclairé la représentation nationale de vos lumières. Merci encore à tous de votre présence et à très bientôt pour un nouveau Rendez-Vous du Contribuable.



**Il faut aussi que
les citoyens soient
cohérents dans
leurs demandes**

EN TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT
SUR NOTRE SITE

Les notes de
Contribuables
Associés

Avril 2025

www.touscontribuables.org

**Opérateurs de l'État
et autorités indépendantes**

**Des exemples révélateurs d'une
gestion publique défaillante**

Note réalisée par **Pierre Danon**
Chef d'entreprise



Contribuables
Associés

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts!

Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable

n°69 Juin 2025

Les opérateurs de l'État et les autorités indépendantes

n°68 Juin 2024

Sortir de l'enfer bureaucratique français

n°67 Octobre 2023

Le coût de l'immigration : dépenses, recettes, investissements, rentabilité

n°66 Juin 2023

La simplification administrative : faciliter la vie des Français et réaliser des économies

n°65 Avril 2023

Les agences de l'État, un coffre-fort dont on a jeté la clé

n°64 Novembre 2022

La dette publique de la France est-elle soutenable ?

n°63 Juillet 2022

Le contrôle de la dépense publique (au Sénat)

n°62 Février 2022

Quels contrôles pour la dépense publique ?

n°61 Décembre 2021

Droits de succession : mettre fin à l'impôt sur la mort

n°60 Octobre 2021

Dépenses publiques, la fin de l'argent magique ?

n°59 Juin 2021

Lutte contre la fraude sociale : un enjeu majeur en termes de réduction des dépenses publiques

n°58 Septembre 2020

Politique de la ville : des milliards d'argent public, pour quels résultats ?

n°57 Septembre 2020

Effet de serre et effets pervers pour les contribuables : débat sur la justification de la lutte contre le réchauffement

n°56 Janvier 2020

Chantiers publics : en finir avec les dépassements budgétaires

n°55 Novembre 2019

Eoliennes : un business écologique contestable payé par les contribuables

n°54 Juillet 2019

La lutte contre la fraude sociale

n°53 Mars 2019

Grand Débat : trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts

n°52 Novembre 2018

Réduire les dépenses publiques : un impératif absolu !

n°51 Juin 2018

Le consentement à l'impôt

n°50 Avril 2018

Pour une réforme des droits de succession

n°49 Juin 2016

Avantages et inconvénients du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source

n°48 Novembre 2017

Budget 2018 : 50 milliards d'économies sur le budget c'est possible !

n°47 Juin 2016

Avantages et inconvénients du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source

n°46 Avril 2016

Argent public : La transparence pour renouer la confiance avec les citoyens contribuables

n°45 Novembre 2015

Matraquage fiscal : les classes moyennes sacrifiées

n°44 Juin 2015

La défense sacrifiée à l'État-Providence

n°43 Avril 2015

Corruption, fraude : l'exemplarité contre le soupçon

n°42 Novembre 2014

Public/privé : une inégalité inacceptable

n°41 Juin 2014

Pas de réforme de la fonction publique sans suppression de statut

n°40 Avril 2014

L'intercommunalité : moins de dépenses ou plus de fonctionnaires ?

n°39 Décembre 2013

Fiscalité écologique ou fiscalité tout court

n°38 Février 2012

Trouver 70 milliards d'économie en urgence !

n°37 Décembre 2011

Dette de l'État : on peut et on doit s'en sortir !

n°36 Octobre 2011

Les fraudes sociales ne doivent pas être une fatalité

n°35 Juin 2011

Ce que nous coûte l'immigration irrégulière

n°34 Avril 2011

Fiscalité du patrimoine

n°33 Décembre 2010

Parlementaire ou fonctionnaire : il faut choisir !

n°32 Décembre 2010

Baisser la dépense publique par la démocratie directe

n°31 Octobre 2010

Les fonctionnaires sont-ils des privilégiés ?

n°30 Juin 2010

Le coût de la politique migratoire de la France

n°29 Avril 2010

Hôpitaux : la convergence tarifaire public/privé

n°28 Décembre 2009

Y a-t-il une bonne et une mauvaise dette ?

n°27 Octobre 2009

Fiscalité : l'alibi de l'écologie ?

n°26 Juin 2009

Finances publiques et sortie de crise

n°25 Avril 2009

Complexité administrative et instabilité juridique : le coût pour la France

n°24 Janvier 2009

Le train de vie des collectivités locales

n°23 Décembre 2008

Retraite : la capitalisation est, et restera, le bon choix

n°22 Octobre 2008

L'Europe et le contribuable : avantages et inconvénients

n°21 Avril 2008

Croissance : le rapport Attali, et après ?

n°20 Janvier 2008

La moralisation de la vie politique

n°19 Décembre 2007

Les dérives de la dépense locale

n°18 Octobre 2007

Les coûts exorbitants du système de santé français

n°17 Février 2007

Le contrôle parlementaire de la dépense publique

n°16 Décembre 2006

Le retour à l'équilibre budgétaire, une ardente obligation

n°15 Octobre 2006

L'immobilier de l'État : le rapport Tron un an après

n°14 Mai 2006

La compétitivité fiscale de la France

n°13 Mars 2006

Stop à la hausse de la fiscalité locale

n°12 Décembre 2005

Les aides à l'emploi, la mauvaise réponse au chômage ?

n°11 Octobre 2005

Le surcoût de l'intercommunalité

n°10 Juin 2005

Faut-il réformer ou supprimer l'ISF ?

n°9 Avril 2005

La publication du rapport annuel de la Cour des comptes, et après ?

n°8 Décembre 2004

Pour une réforme du statut de la fonction publique

n°7 Juin 2004

Une loi pour le service garanti

n°6 Mars 2004

Le contrôle de la dépense locale

n°5 Octobre 2003

Les droits de succession : un impôt pour l'éternité ?

n°4 Juillet 2003

Le financement public de l'audiovisuel

n°3 Mai 2003

Grèves dans les services publics et service garanti

n°2 Mars 2003

Le contrôle parlementaire de la dépense publique

n°1 Octobre 2002

Fiscalité et dépense publique

ABONNEZ-VOUS À **TOUS CONTRIBUABLES** !

Tous contribuables

Le journal de Contribuables Associés

ÉCOLOGIE PUNITIVE La ruine pour les Français



ZONE
À FAIBLES
ÉMISSIONS

**Contribuables
Associés**



Entretien avec
Alexandre JARDIN
« Les classes moyennes
n'ont plus voix au chapitre »

3 BLOCAGES /// 4 SÉBASTIEN LECORNU /// 5 CHASSE AUX RICHES
6 DOSSIER ÉCOLOGIE /// 10 ORDURES MÉNAGÈRES /// 12 RENCONTRE AVEC DES CORÉENS
13 MÉDIAS /// 14 C'EST VOUS QUI LE DITES ! /// 16 LES GASPILLAGES

Automne 2025 | n° 36 | 5 €